



**REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
SI SCOLAIRE CHAMPDEUIL/CRISENOY
MARDI 14 DECEMBRE 2021**

COMPTE RENDU

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 14 décembre 2021 à 19h00 en mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Josette STEFANIAK, Présidente, par convocation en date du 07 décembre 2021.

Etaient présents :

Madame Josette STEFANIAK, Monsieur Guillaume CHATELOT, délégués titulaires de la commune de Champdeuil

Monsieur Damien DOUTRELANT, délégué suppléant de la commune de Champdeuil

Monsieur Francky MEHAUT, délégué titulaire de la commune de Crisenoy

Madame Martine GONCALVEZ, déléguée suppléante de la commune de Crisenoy

Monsieur Gilbert JAROSSAY, Maire de la commune de Champdeuil

Monsieur Hervé JEANNIN, Maire de la commune de Crisenoy

Madame Laurence FLEURY, Directrice de l'Ecole de Crisenoy

Était absente excusée :

Madame Evelyne LAGGIA, déléguée titulaire de la commune de Crisenoy

Monsieur Thomas BERTHON, délégué suppléant de la commune de Crisenoy

Monsieur Philippe LAPORTE, délégué suppléant de la commune de Champdeuil

Secrétaire de séance :

Monsieur Guillaume CHATELOT

Ordre du jour :

- I Approbation du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2021
- II Travaux de peinture dans les écoles – Demande de subvention DETR 2022
- III Budget 2021 – Décision modificative Transfert de crédits
- IV Questions diverses



Madame La Présidente ouvre la séance à 19h00

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2021

Le compte rendu de la réunion du 06 juillet 2021 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Madame La Présidente demande si des questions subsistent.

L'Assemblée n'ayant aucune remarque à faire, ce dernier est adopté à l'unanimité.

II. Travaux de peinture dans les écoles – Demande de subvention DETR 2022

Madame La Présidente expose au conseil syndical que la demande de subvention dans le cadre de la DETR a pour objet la réhabilitation de salles de classes dans les écoles primaire et maternelle.

- Montant estimé des travaux sur l'école de Champdeuil : 8 360 € HT

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le programme de travaux présenté par Madame La Présidente.

Le Conseil Syndical s'engage :

- **Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération**
- **A réaliser le contrat dans le délai de 2 ans à compter de la date de signature de la convention**
- **A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération**
- **A ne pas commencer les travaux avant la notification de l'accord pour l'obtention de la subvention**
- **A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans**
- **S'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2022**
- **A prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de cette subvention**
- **Autorise Madame La Présidente à signer tous documents afférents à la demande de subvention**

III. Budget 2021 – Décision modificative Transfert de crédits

Madame La Présidente informe les membres du Conseil qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires afin de pouvoir honorer les dernières factures sur l'exercice 2021.

A savoir :

Chapitre 011

Article 60621 Combustibles + 9 327,75 €

Article 6283 Frais de nettoyage + 3 646,78 €

Chapitre 022

Article 022 Dépenses imprévues - 12 974,53 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Syndical valide cette décision modificative et charge Madame La Présidente d'exécuter cette dernière.

Attention : Le montant au 022 est modifié sur le compte-rendu suite à une erreur de calcul.

IV. Questions diverses

Madame Christelle FEUGNET a été déclarée inapte à ses fonctions d'ATSEM par le comité médical.

Une procédure PPR (Période Préparatoire au reclassement) va être mise en place dans sa nouvelle région d'habitation. Nous avons sollicité les services du Centre de gestion afin de déterminer les fonctions ou postes compatibles avec son état de santé et ses pathologies.

Son dossier passera ensuite au Comité Médical qui statuera sur une réintégration afin de commencer les formations nécessaires à son reclassement.



L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Présidente demande si des questions subsistent.
Aucune question n'étant posée, Madame La Présidente clôture la séance à 19h35.